



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 JUIN 2015

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 8 JUIN 2015

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce huitième jour du mois de juin 2015, à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
Monsieur le conseiller André Fournier
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
Madame la conseillère Nathalie Laprade
Madame la conseillère Sandra Gravel
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier
Madame la trésorière Julie Cloutier
Monsieur le directeur adjoint aux travaux publics Pierre Roy
Madame la conseillère en urbanisme Andréanne Meilleur Gaudreau
Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt par la trésorière des états financiers au 31 décembre 2014
4. Période de questions sur les états financiers
5. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
6. Assemblée de consultation concernant le règlement numéro 1259-2014 de façon à agrandir la zone 65-C à même la zone 67-H
7. Lecture du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (règlement 1293-2015)
8. Adoption du second projet de règlement SPR-1-2015 aux fins de modifier le règlement de zonage 1259-2014 (ajout de définitions)
9. Cession de mobilier excédentaire à Gestion Santé inc.
10. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement
11. Ajustement des frais communs pour 2014 (bail avec Nathalie Bérubé)
12. Contribution Fondation médicale - dernier versement
13. Dépôt du rapport financier de l'Office municipal d'habitation et paiement de 10% du déficit
14. Autorisation de dépense reboisement du sentier de glace
15. Octroi du contrat agrandissement du poste Jolicoeur
16. Programme réhabilitation du réseau routier local
 - a. Programme réhabilitation du réseau routier local - volet accélération des investissements sur le réseau routier local
 - b. Programme réhabilitation du réseau routier local - volet redressement des infrastructures routières locales
17. Achat d'un camion 6 roues
18. Retrait du mandat confié à l'UMQ - achat de sel
19. Achat équipements de déneigement
20. Sécurité des rues Mistral et du Levant
21. Amendement à la résolution 189-2015 - achat d'outils d'ébénisterie
22. Demande de permis d'abattage d'arbres et aménagement du site : Gestag inc. /PIIA



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 JUIN 2015

23. Demande de permis d'enseigne: Boutique Offshore - 4620, route de Fossambault, suite 402
24. Demande de permis pour terrasse : 4733, route de Fossambault, suite 250
25. Demande de permis d'enseigne : CST canada co (Shell) - 4459, route de Fossambault
26. Demande de permis : l'Ouilleur express inc. - 4272, route de Fossambault
27. Demande de permis d'enseigne : Institut Gaya - 5079, route de Fossambault
28. Embauche d'un inspecteur adjoint
29. Amendement à la politique de tarification : gymnases
30. Tarification Parc de glisse hiver 2015-2016
31. Entente Labatt: Fête nationale
32. Avance de fonds - petite caisse Fête nationale
33. Dépôt de la liste des engagements financiers
34. Approbation de la liste des comptes à payer de plus de 2 500 \$
35. Dépôt de la liste des chèques
36. Autres sujets
37. Période de questions
38. Ajournement au 29 juin 2015

Le quorum étant constaté, la séance du mois de juin est ouverte.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

302-2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour en y reportant le point 15.

ADOPTÉE

**DÉPÔT PAR LA TRÉSORIÈRE DES ÉTATS FINANCIERS AU
31 DÉCEMBRE 2014**

Comme le prévoit l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, madame la trésorière Julie Cloutier dépose le rapport financier de la Ville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ainsi que le rapport du vérificateur externe du cabinet Raymond Chabot Grant Thornton.

La trésorière explique le rapport.

Le rapport financier démontre que les revenus de fonctionnement non consolidés ont atteint 10 347 688 \$ et les charges de fonctionnement 10 554 137 \$. Après les éléments de conciliation à des fins fiscales, l'excédent de fonctionnement de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 se chiffre à 203 404 \$. Suivant ces résultats, l'excédent de fonctionnement non affecté (non consolidé) ou surplus accumulé se chiffrait, au 31 décembre 2014, à 742 820 \$.

La présentation des états financiers est suivie d'une période de questions portant sur ceux-ci.

303-2015 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 25 mai 2015 comme il a été présenté.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 JUIN 2015

**CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT AUX FINS DE MODIFIER
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON
À AGRANDIR LA ZONE 65-C À MÊME LA ZONE 67-H**

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le maire Pierre Dolbec préside l'assemblée de consultation sur le projet de règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014, de façon à agrandir la zone «65-C» à même la zone «67-H».

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec, madame la conseillère en urbanisme Andréanne Meilleur Gaudreau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, explique le projet de règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014, de façon à agrandir la zone «65-C» à même la zone «67-H».

Le président entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Conformément à l'article 109.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier explique le projet de règlement et les conséquences de l'adoption ou de l'entrée en vigueur d'un tel règlement et entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Monsieur Grenier précise également que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Il explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que ce règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

**LECTURE DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT RÈGLEMENT
NUMÉRO 1293-2015**

La greffière adjointe donne lecture du certificat d'enregistrement émis suite à la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le règlement numéro 1293-2015 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

**304-2015 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT SPR-1-2015 AUX FINS DE
MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1259-2014 DE FAÇON À PRÉCISER LES
DÉFINITIONS DE «MAISON MOBILE» ET DE «MAISON UNIMODULAIRE», AJOUTER
«CABANE À SUCRE» COMME CONSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE À DES
USAGES AUTRES QUE L'HABITATION ET INTRODUIRE DES DISPOSITIONS SUR
L'ENTRETIEN DES TERRAINS.**

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 11 mai 2015;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 25 mai 2015 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire Pierre Dolbec, assisté de la conseillère en urbanisme, madame Andréanne Meilleur Gaudreau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le second projet de règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à préciser les définitions de «maison mobile» et de «maison unimodulaire», ajouter «cabane à sucre» comme construction complémentaire à des usages autres que l'habitation et introduire des dispositions sur l'entretien des terrains.

Second projet de règlement

ARTICLE 1 Le présent projet de règlement est intitulé :



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 JUIN 2015

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT SPR-1-2015 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À :

- Préciser les définitions de « maison mobile » et de « maison unimodulaire » ;
- Ajouter « cabane à sucre » comme construction complémentaire à des usages autres que l'habitation ;
- Introduire des dispositions sur l'entretien des terrains.

ARTICLE 2 L'article 1.6.129 du règlement numéro 1259-2014 est modifié de façon à ajouter, après la mention « Habitation », une virgule « , » puis la mention « comprenant un seul logement, ».

ARTICLE 3 L'article 1.6.130 du règlement numéro 1259-2014 est modifié de façon à ajouter, après la mention « Habitation », une virgule « , » puis la mention « comprenant un seul logement, ».

ARTICLE 4 L'article 7.3.1 du règlement numéro 1259-2014 est modifié de façon à ajouter, à la suite du paragraphe 7° le paragraphe suivant :

« 8° Une cabane à sucre par rapport à une érablière. »

ARTICLE 5 À la suite de l'article 10.1.5 du règlement numéro 1259-2014 est ajouté l'article suivant :

« **Article 10.1.6 Entretien des terrains**

Tous les terrains, occupés ou non, doivent être laissés libres de cendre, d'eaux sales, d'immondices, de déchets, de détritrus, de fumier, d'animaux morts, de matières fécales ou putréfiables, de rebuts, de pièces de véhicules et de véhicules désaffectés. »

ARTICLE 6 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER
CE 8^E JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE QUINZE

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER

ADOPTÉE

305-2014 CESSIION DE MOBILIER EXCÉDENTAIRE À GESTION SANTÉ INC.

ATTENDU que la Ville dispose de deux bureaux excédentaires qui ne sont pas adaptés pour le travail informatique ou le travail de secrétariat;

ATTENDU que la Ville dispose également de deux fauteuils excédentaires, suite à l'achat de chaises mieux adaptées pour le personnel;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU que ce conseil offre à Gestion Santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ce mobilier excédentaire, compte tenu des besoins de l'organisme.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 JUIN 2015

306-2015 AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT

ATTENDU le rapport préparé par la trésorière, madame Julie Cloutier, en date du 5 juin 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier **ET RÉSOLU** que ce conseil affecte une partie de son excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2014 aux fins suivantes et pour les montants suivants :

- 20 000 \$ Pour le rachat de jours de congé de maladie non utilisés au 1er janvier 2006 et pour pourvoir aux primes de départ;
- 13 336 \$ Pour le financement d'une étude à réaliser par la MRC de la Jacques-Cartier;
- 4 022 \$ Aide financière : projet traversée de la MRC de la Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

307-2015 AJUSTEMENT DES FRAIS COMMUNS POUR 2014 (BAIL AVEC NATHALIE BÉRUBÉ)

ATTENDU le rapport de Mme Julie Cloutier, trésorière en date du 5 juin 2015 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade **ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement pour l'ajustement des frais communs, pour le local situé au 4560, route de Fossambault, pour l'année 2014, au montant de 4 050,87 \$ plus taxes à Madame Nathalie Bérubé. La dépense sera imputée au poste 02-590-00-513 après une appropriation de 4 252,91 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

308-2015 CONTRIBUTION FONDATION MÉDICALE - DERNIER VERSEMENT

ATTENDU la demande d'assistance financière de la Fondation médicale de La Jacques-Cartier;

ATTENDU que la Fondation médicale de La Jacques-Cartier est un organisme à but non lucratif, incorporé en vertu de la 3e partie de la Loi sur les compagnies;

ATTENDU que la Fondation a pour objet de recueillir des fonds pour :

1. Favoriser l'amélioration de la santé et le bien-être de la population de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Fossambault-sur-le-Lac, de Lac Saint-Joseph et des environs;
2. Favoriser l'accessibilité aux citoyens de la municipalité de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Fossambault-sur-le-Lac, de Lac Saint-Joseph à des soins de santé complets, efficaces et de qualité;
3. Favoriser l'implantation, le maintien et l'amélioration des services de santé existants, notamment au profit des personnes dont les conditions économiques et sociales limitent les facilités de déplacements en dehors du territoire des municipalités précédemment mentionnées;
4. Soulager la souffrance et l'incapacité associées au vieillissement, notamment en fournissant des installations pour le soin, l'entretien et la réadaptation des personnes âgées;
5. Prévenir et soulager la maladie et l'incapacité, qu'elle soit physique ou mentale, des citoyens des villes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Fossambault-sur-le-Lac, de Lac Saint-Joseph et des environs;
6. Assurer le bien-être des enfants malades.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité peut accorder une aide à la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvre de bienfaisance et de toute initiative de bien-être de la population ou une aide à l'exploitation d'un établissement de santé;

ATTENDU que ce conseil a préalablement résolu d'octroyer à la Fondation médicale de La Jacques-Cartier une aide financière de 80 000\$ en 2015.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 JUIN 2015

ATTENDU que plusieurs versements ont été faits à la demande de la Fondation et qu'il reste un solde de 15 000\$ à verser;

ATTENDU que cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-590-00-996;

ATTENDU la demande de la Fondation de verser le résidu de la subvention accordée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'une somme de 15 000\$ à la Fondation médicale de la Jacques-Cartier, représentant le solde à verser d'une subvention de 80 000\$ pour l'année 2015.

ADOPTÉE

309-2015 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION ET PAIEMENT DE 10% DU DÉFICIT

La trésorière dépose le rapport financier vérifié pour l'année 2014 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier indiquant des revenus de 79 580 \$ et des dépenses après capitalisation de 143 575 \$, laissant un déficit de 63 995 \$;

ATTENDU QUE 10 % du déficit de l'Office municipal d'habitation est payable par la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'accepter le rapport financier vérifié pour l'année 2014 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et d'autoriser la trésorière à verser la somme de 6 489 \$ représentant 10 % du déficit annuel de l'OMH après redressement à l'exercice antérieur et qui a été provisionné dans l'exercice 2014.

ADOPTÉE

310-2015 AUTORISATION DE DÉPENSE REBOISEMENT SENTIER DE GLACE

ATTENDU le rapport du directeur adjoint aux travaux publics, M. Pierre Roy en date du 5 juin 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'acheter les boutures disponibles de la Ville de Boisbriand, afin de créer un écran visuel le long du sentier de glace.

La somme de 1 500\$, plus taxes est appropriée au fonds de parcs.

ADOPTÉE

311-2015 PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local. Ces dernier étant localisés sur la rue des Érables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU QUE le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 JUIN 2015

**312-2015 PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET
REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local. Ces dernier étant localisés sur la rue des Érables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU QUE le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

ADOPTÉE

313-2015 ACHAT D'UN CAMION 6 ROUES

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions pour l'achat d'un camion 6 roues rédigé par le directeur adjoint aux travaux publics, M. Pierre Roy en date du 28 mai 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'accorder le contrat à Dalton Ford St-Raymond, aux conditions de la soumission déposée par ce dernier et des documents d'appel d'offres;

Le coût du contrat est établi à 33 215,00\$, plus taxes, et la somme nécessaire est appropriée des fonds disponibles au règlement numéro 1282-2015.

ADOPTÉE

314-2015 RETRAIT DU MANDAT CONFIE À L'UMQ - ACHAT DE SEL

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a convenu d'une nouvelle entente avec le Ministère des Transports du Québec pour l'entretien de certaines routes régionales en hiver;

ATTENDU que la nouvelle entente comprendra la fourniture du sel de déglçage par le Ministère;

ATTENDU que M. Pierre Roy a en conséquence avisé l'Union des Municipalités du Québec d'exclure la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier de l'adjudication des contrats relatifs au récent appel d'offres de l'UMQ (CS-2015-2016) pour la fourniture de sel de déglçage;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil confirme à l'Union des Municipalités du Québec son retrait et annule le mandat qu'il avait confié à l'Union (résolution 69-2013).

ADOPTÉE

315-2015 ACHAT ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions pour la fourniture et l'installation d'équipements pour un camion 10 roues rédigé par le directeur adjoint aux travaux publics, M. Pierre Roy en date du 22 mai 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'accorder le contrat à Phil Laroche Équipements inc., aux conditions de la soumission déposée par ce dernier et des documents d'appel d'offres;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 JUIN 2015

Le coût du contrat est établi à 74 749,99\$, plus taxes, et la somme nécessaire est appropriée des fonds disponibles au règlement numéro 1282-2015.

ADOPTÉE

316-2015 SÉCURITÉ DES RUES MISTRAL ET DU LEVANT

ATTENDU le rapport, en date du 3 juin 2015, du directeur adjoint aux Travaux publics, M. Pierre Roy;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU de procéder à l'achat 50 balises et ancrage de type cyclo-zone et d'accorder un contrat à Gonet pour effectuer le marquage de la chaussée. Le contrat est composé de la présente résolution, et des prix soumis par les entrepreneurs.

Le coût total de la dépense est établi à 5 700,95\$, plus taxes. La somme nécessaire de 4 521,43\$, plus taxes pour les balises et ancrages est appropriée du fonds de roulement remboursable sur 3 ans alors que la somme de 1 179,52\$, plus taxes, pour le lignage est appropriée du poste budgétaire 02-320-00-499.

ADOPTÉE

317-2015 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 189-2015 - ACHAT D'OUTILS D'ÉBÉNISTERIE

ATTENDU la résolution numéro 189-2015 qui vient autoriser la dépense pour l'achat des outils d'ébénisterie présentés au rapport préparé par M. Pierre Roy, directeur adjoint aux travaux publics, en date du 11 mars 2015;

ATTENDU que la dépense décrétée pour cet achat est de 4 400\$, taxes nettes incluses;

ATTENDU que la dépense autorisée aurait dû être au montant de 4 400\$, plus taxes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'amender la résolution 189-2015 afin d'indiquer que la dépense autorisée pour l'achat des outils d'ébénisterie est de 4 400\$, plus taxes.

ADOPTÉE

**318-2015 DEMANDE DE PERMIS D'ABATTAGE D'ARBRES ET AMÉNAGEMENT DU SITE :
GESTAG INC. / PIIA**

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation pour remblai/déblai sur le lot 5 579 084 présentée par la compagnie Gestag inc;

ATTENDU QUE ce lot est situé à l'intérieur de la zone 81-C, la demande de permis doit être approuvée en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU le rapport et le courriel de la conseillère en urbanisme en date du 4 juin 2015;

ATTENDU QU'une bande boisée de 15 mètres de profondeur sera conservée en bordure de la route de Fossambault et de la rue du Levant;

ATTENDU QUE le promoteur a obtenu le certificat d'autorisation du MDDELCC pour détruire les milieux humides sur ce lot;

ATTENDU les courriels des commissaires reçus entre le 4 et le 8 juin 2015;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 8 juin 2015;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 JUIN 2015

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'accorder la demande de certificat d'autorisation pour remblai/déblai sur le lot 5 579 084 présentée par la compagnie Gestag inc.

ADOPTÉE

319-2015 DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE: BOUTIQUE OFFSHORE - 4620, ROUTE DE FOSSAMBAULT, SUITE 402

ATTENDU la demande de permis d'enseigne déposée par Guillaume Couture pour une structure d'enseigne promotionnelle qui serait située en bordure de la route de Fossambault devant le 4620, route de Fossambault;

ATTENDU QUE cet immeuble est situé dans la zone 137-C qui est soumise au règlement sur les PIIA;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 26 mai 2015 ainsi que les plans et documents déposés par le requérant;

ATTENDU QUE cette structure permettra de limiter les enseignes temporaires et promotionnelles (drapeaux, fanions, enseignes «sandwich») sur le terrain de la Place du Torrent et offrira de la visibilité aux différents commerces;

ATTENDU QUE les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'affichage sont majoritairement rencontrés ou non applicables;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 26 mai 2015;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'accepter la demande de permis d'enseigne pour la structure d'enseigne promotionnelle qui sera implantée au 4620, route de Fossambault.

ADOPTÉE

320-2015 DEMANDE DE PERMIS POUR TERRASSE : 4733, ROUTE DE FOSSAMBAULT, SUITE 250

ATTENDU la demande de permis de rénovation déposée par M. Gosselin pour la construction d'une terrasse devant son commerce du 4733, route de Fossambault, suite 250;

ATTENDU QUE cet immeuble est situé dans la zone 65-C qui est soumise au règlement sur les PIIA;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 26 mai 2015 ainsi que les plans et documents déposés par le requérant;

ATTENDU QUE cette terrasse permettra d'enjoliver ce stationnement;

ATTENDU QUE les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'aménagement du site sont majoritairement rencontrés ou non applicables;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 26 mai 2015;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'accepter la demande de permis de rénovation déposée par M. Gosselin pour la construction d'une terrasse devant son commerce du 4733, route de Fossambault, suite 250.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 JUIN 2015

321-2015 DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : CST CANADA CO (SHELL) - 4459, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis d'enseigne pour une structure d'enseigne promotionnelle déposée par la station-essence Shell située au 4459, route de Fossambault;

ATTENDU QUE cet immeuble est situé dans la zone 127-M qui est soumise au règlement sur les PIIA;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 26 mai 2015 ainsi que les plans et documents déposés par le requérant;

ATTENDU QUE cette enseigne permettra d'annoncer les promotions de manière permanente et esthétique;

ATTENDU QUE les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'affichage sont majoritairement rencontrés ou non applicables;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 26 mai 2015;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU d'accepter la demande de permis d'enseigne pour une structure d'enseigne promotionnelle déposée par la station-essence Shell située au 4459, route de Fossambault.

ADOPTÉE

322-2015 DEMANDE DE PERMIS : L'OUTILLEUR EXPRESS INC. - 4272, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis d'enseigne déposée par M. Dany Giguère, propriétaire de L'outilleur express inc. situé au 4272, route de Fossambault;

ATTENDU QUE l'immeuble est situé dans la zone 82-C qui est soumise au règlement sur les PIIA;

ATTENDU les plans déposés par M. Giguère;

ATTENDU QUE les critères d'analyses au PIIA relatifs à l'affichage sont rencontrés ou non applicables;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 26 mai 2015;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU d'accorder la demande de permis d'enseigne déposée par M. Dany Giguère, propriétaire de L'outilleur express inc. situé au 4272, route de Fossambault.

ADOPTÉE

323-2015 DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : INSTITUT GAYA - 5079, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis pour une structure d'enseigne promotionnelle déposée par Josée Lavoie, copropriétaire de l'Institut Gaya situé au 5079, route de Fossambault;

ATTENDU QUE cet immeuble est situé à l'intérieur de la zone 128-C, la demande de permis doit être approuvée en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 JUIN 2015

ATTENDU le rapport et le courriel de la conseillère en urbanisme en date du 26 mai 2015;

ATTENDU QUE l'enseigne respecte les dispositions du règlement de zonage # 1259-2014;

ATTENDU les courriels des commissaires reçus entre le 27 et le 28 mai 2015;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 28 mai 2015;

EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU de recommander au Conseil municipal d'accorder la demande de permis pour une structure d'enseigne promotionnelle déposée par Josée Lavoie, copropriétaire de l'Institut Gaya situé au 5079, route de Fossambault.

ADOPTÉE

324-2015 EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR ADJOINT

ATTENDU le rapport du directeur adjoint du service de l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment, monsieur Pascal Bérubé, en date du 29 mai 2015;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU d'embaucher M. Gabriel Damphousse au poste d'inspecteur adjoint pour une période de 18 semaines débutant le lundi 1er juin 2015 à l'échelon 2 de la grille salariale des inspecteurs adjoints.

ADOPTÉE

325-2015 AMENDEMENT À LA POLITIQUE DE TARIFICATION : GYMNASES

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU d'adopter la politique de tarification des salles et des plateaux d'activités pour 2015-2016.

ADOPTÉE

326-2015 TARIFICATION PARC DE GLISSE HIVER 2015-2016

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU d'adopter la tarification pour le parc de glisse du Grand-Héron pour l'hiver 2015-2016.

ADOPTÉE

327-2015 ENTENTE LABATT: FÊTE NATIONALE

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente de deux ans avec la Brasserie Labatt pour la fourniture des produits brassicoles pour la Fête Nationale. Monsieur Pierre Dolbec, maire et madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire sont les représentants de la Ville désignés pour la signature de cette entente.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 JUIN 2015

328-2015 AVANCE DE FONDS - PETITE CAISSE FÊTE NATIONALE

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement de 4 000 \$ à l'ordre de Mme Lise Langlois dans le but de préparer les petites caisses pour la Fête nationale du Québec. Le montant nécessaire sera remboursé et inscrit dans le compte 54-139-00-005.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur le directeur général et greffier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 5 juin 2015, laquelle comprend 97 commandes au montant de 97 496,54 \$.

329-2015 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 31 mai 2015, laquelle totalise la somme de 55 220,05\$ et d'autoriser la trésorière à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES

Monsieur le directeur général et greffier dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 31 mai 2015, laquelle totalise 499 836,98 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

330-2015 AJOURNEMENT AU 29 JUIN 2015

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'ajourner la séance de juin au 29 juin 2015 à 19h30.

L'assemblée est levée à 20 h 42.

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER